



Proposition de stage 2021-2022

Organisme : Parc naturel Régional des Causses du Quercy

Lieu : Labastide-Murat (Lot), siège du PNR des Causses du Quercy

Durée/Période : 4 à 6 mois, à positionner sur la période Septembre 2021- Août 2022

Sujet : ***Création et valorisation d'un « conservatoire » du patrimoine bâti vernaculaire du Parc***

Objet du stage

Le patrimoine bâti du Parc, d'exceptionnelle qualité, est un patrimoine vivant et reconnu. Elus, partenaires techniques et habitants y sont sensibles et, on peut le dire, sensibilisés. Nombreuses sont les actions de protection et de réhabilitation qui ont permis de sauver les éléments les plus emblématiques de ce patrimoine, qu'il s'agisse de monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques (châteaux, églises, maisons seigneuriales...) ou d'édifices plus petits ayant bénéficié de politiques de sauvegarde au titre du « petit patrimoine » (caselles, puits, fontaines, fours, pigeonniers, moulins...).

Mais il est des bâtis qui disparaissent dans l'indifférence générale par méconnaissance de leur intérêt. Le plus souvent modestes ou banals, ces édifices ne font pas l'objet d'une attention particulière et sont rasés ou menacés de l'être. Au mieux ils sont l'objet de réhabilitations ou de transformations mal maîtrisées mais dont le résultat est in fine le même : la disparition de témoignages bâtis des époques passées : principes constructifs, modénatures, peintures, savoir-faire techniques... On ne dispose dans certains cas que d'un ou deux exemples de ces témoignages et leur perte est alors irrémédiable. Or ces édifices constituent, si ce n'est (encore) un patrimoine, du moins une richesse du territoire en termes architectural, de créativité, de diversité ou d'usage.

Le Parc souhaite préserver cette richesse en tant que « potentiel pour demain ». Pour donner forme à cette idée, il se propose de mettre en place sur son territoire, ou sur une zone géographique test, un « conservatoire du patrimoine bâti quercynois » constituée de ces édifices non protégés présentant des caractéristiques rares, peu remaniés et courant le risque de disparaître.

On ne se situe donc pas ici dans la protection et la valorisation d'édifices majeurs et identifiés ou identifiables. On ne cherche pas non plus particulièrement à disposer d'un ensemble de bâtis témoins d'une période historique ou d'une mode particulière. On vise davantage un bâti rural, souvent modeste dans son apparence mais unique ou rare dans sa mise en œuvre sur le territoire. Cela peut être une ferme-caselle, une maison-rucher, une maison paysanne double ou triple, une grange au principe constructif ingénieux, un petit ensemble vernaculaire spécifique...

Ce concept de « conservatoire du patrimoine bâti » n'existe pas. Il s'inscrit donc dans la logique d'expérimentation que la loi confère aux Parcs naturels régionaux. Il s'inspire de celui des « réserves biologiques » qui vise à protéger des espèces, notamment menacées, pour les préserver d'une possible disparition mais aussi pour en conserver certaines caractéristiques ou propriétés pour l'avenir. Dans cet esprit, l'idée n'est pas non plus de trouver un nouvel usage à ces bâtiments et de les réhabiliter pour cela. Elle est au contraire de ne pas les modifier, juste de les entretenir pour éviter qu'ils ne se dégradent et pouvoir les transmettre aux générations futures.

De la même manière que ces « réserves biologiques » font souvent l'objet d'une acquisition foncière de la part des collectivités ou établissements publics, on peut imaginer que le « conservatoire du patrimoine bâti » a vocation à être composée prioritairement d'édifices acquis par les collectivités. Et ce de manière à en maîtriser le devenir. Pour autant, on n'exclut pas à ce stade d'intégrer des édifices privés propriétés d'habitants ou d'associations qui partageraient les objectifs du projet.

Enfin, de la même manière qu'une « réserve biologique » se visite, le « conservatoire du patrimoine bâti quercynois » sera réfléchi pour être accessible au grand public dans des conditions qui restent à déterminer.

Descriptif de la mission

Le/la stagiaire aura pour mission :

- dans un premier temps, d'identifier les édifices à intégrer dans le « conservatoire », en s'appuyant sur un pré-inventaire réalisé en amont par les élus des communes du Parc (enquête) et le Département du Lot (service du patrimoine) ainsi que sur des études existantes et sur des visites de terrain.

Il/elle élaborera un relevé des bâtiments identifiés sur la base d'une fiche descriptive type existante. Ce travail d'inventaire devra être intégré à un outil numérique créé spécifiquement. Pour chaque édifice, le/la stagiaire fera des propositions d'entretien ou de travaux de remise en état minimal.

Le Parc dispose d'ores et déjà d'un panel d'édifices pré-identifiés qui pourrait constituer la base de la future réserve. Néanmoins ces édifices seront à expertiser pour valider ou non leur intégration dans la réserve. Le Parc ne se fixe pas d'objectif en termes de nombre. Il n'attend pas du stage un inventaire exhaustif. Le Parc souhaite davantage initier la démarche quitte à ne retenir dans un premier temps que quelques édifices. D'autres bâtiments pourront ultérieurement être intégrés dans le conservatoire. Dit autrement, le conservatoire peut très bien être créé à l'issue du stage sur la base de 5 ou 6 édifices seulement.

- dans un second temps, d'élaborer une stratégie de gestion du conservatoire. Cette stratégie visera le fonctionnement général du conservatoire, en termes de principes de conservation et de valorisation. Sur la base de cette stratégie, le stagiaire envisagera l'acquisition de certains édifices par les collectivités et identifiera les sources de financement possibles. Puis il sera chargé de décliner avec chaque propriétaire, public ou privé, les stratégies de conservation (entretien, travaux de reprise minimaux) et de valorisation (degré d'ouverture au public, périodes, évènements, animations, publications technique ou scientifiques, outils de promotion...).

Si la durée de stage le permet, le/la stagiaire pourra également édicter des principes d'animations de sensibilisation du public, afin de valoriser le travail mené, voire aller jusqu'à concevoir une ou deux animations.

Le travail sera conduit en lien avec les différents partenaires du Parc : service patrimoine du Département du Lot, UDAP du Lot, CAUE du Lot, membres du Conseil scientifique et de prospective du Parc, élus...

La mission sera encadrée par la chargée de mission urbanisme du Parc et placée sous la responsabilité de la directrice adjointe. Le géomaticien du Parc sera associé au travail.

Formation

- Niveau master 2 dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, de l'histoire de l'art

Compétences requises

- Connaissances théoriques ou expérience en lien avec le patrimoine ou l'histoire de l'art, intérêt pour le patrimoine vernaculaire et les travaux d'inventaire
- Capacité à effectuer des relevés et des croquis
- Maîtrise des outils informatiques, des compétences en SIG et dans la mise en place d'outils cartographiques seront un plus
- Capacité à animer des groupes locaux et à travailler avec différents partenaires

Conditions particulières

- Titulaire du permis B, véhicule particulier conseillé (le poste est situé en milieu rural peu desservi par les transports en commun)
- Véhicule de service à disposition pour les déplacements sur le terrain
- Logement à trouver autour de Labastide-Murat

Indemnisation

- Indemnité de 30% du SMIC / mois + remboursement des frais de déplacement (barème référence de la fonction publique territoriale)

→ Candidature (CV et lettre de motivation) à adresser :

Par mail à :

ajorgensen@parc-causses-du-quercy.org

Ou par courrier à :

Mme la Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière - B.P.10 - 46240 Labastide-Murat

→ Renseignements :

Annelise Jorgensen – Chargée de mission urbanisme et paysage

ajorgensen@parc-causses-du-quercy.org 05 65 24 20 50